



Réseau national
de l'économie territoriale

CONFÉRENCE
ATELIERS FORUMS
FOCUS D'EXPERTS

ACTES DES RENCONTRES

**« Nouveaux modèles, nouveaux outils,
nouveaux liens, nouveaux lieux : le
développement économique en
mutation »**

28^E RENCONTRES NATIONALES DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins,
Cœur du Jura

les 23, 24 et 25 septembre 2020



COMMUNAUTÉ
de COMMUNES



Arbois
Poligny
Salins

Cœur du Jura



► Sommaire

- Mots d'accueil p 3
- Le café des développeurs..... p 5
- Les conférences p 10
- Les ateliers p 14
- Les focus d'expert p 29
- La découverte du territoire..... p 38
- Les partenaires p 43

► Mot d'accueil d'Hélène Becquet, Présidente du RNET

C'était un vrai pari que de maintenir cette manifestation dans le contexte actuel, avec la complexité d'organisation qu'implique la crise sanitaire et le risque réel que les participants ne viennent pas. Mais dans les Rencontres, comme leur nom l'indique, il y a certes de l'information, de la formation, des outils, mais aussi de l'échange dans le cadre du travail et hors de ce cadre. Cela en fait toute la richesse. Et si ce pari a été tenu, c'est grâce à l'engagement de tous et notamment nos hôtes.

Alors, au nom de l'ensemble du Comité de pilotage qui œuvre à la réalisation de cet événement, je remercie la Communauté de Communes Cœur de Jura Arbois-Poligny-Salins, et tout particulièrement son Président, Monsieur Bonnet, son Directeur Général des Services Pascal Bride et Florian Pierre responsable des pôles économie et urbanisme/planification qui a porté l'organisation logistique des Rencontres.

Je remercie également l'ensemble des partenaires de la manifestation, qui contribuent à sa tenue et à son audience.

La crise sanitaire de cette année a donné un coup d'accélérateur à la thématique que nous avons choisi de décliner avant le confinement : les mutations à l'œuvre dans notre environnement, tant sociologiques, sociales, qu'environnementales, économiques et technologiques et qui impactent profondément le développement économique territorial.

S'il n'y a pas rupture, c'est l'idée d'une refondation des modèles et de nos rapports à notre environnement de vie et de travail qui domine cette période post-crise. Croissance ? Résilience ? Conférences, ateliers, focus, ont permis d'explorer les expériences et les outils des territoires. Incrire notre action dans une réflexion prospective mais également dans une approche opérationnelle, c'est le sens que le Comité de pilotage a voulu donner à ces Rencontres.

Je vous invite à retrouver la synthèse des travaux et échanges dans les pages qui suivent.



► Mot d'accueil de Dominique Bonnet, Président de la CC Cœur du Jura

Mesdames et Messieurs,

Heureux de vous accueillir tous ici au Cœur du Jura, dans ce magnifique cadre du Fort Saint André.

Heureux aussi que pour vos rencontres nationales vous ayez choisit le Jura et plus particulièrement Arbois Poligny et Salins les Bains.

Un territoire riche de ses filières reconnues, le Comté, Les Vins et les Thermes avec un secteur peu connu mais très important, le secteur industriel (Près de 20% des emplois).

Les développeurs territoriaux que vous êtes sont des acteurs importants pour nos territoires afin de conduire des projets structurants et essentiels pour nos collectivités, et vos échanges nourriront durant ces deux jours j'en suis certain vos futures collaborations et actions à venir.

Soyez les bienvenus en terre Jurassienne et que votre travail construise l'avenir de tous.

Bonnes rencontres.



Le café des développeurs



Boîte à outils et transfert de compétences en direct !

Question 1 : Quels sont les outils disponibles pour organiser des webinaires selon ses propres critères ? (La CoVe).

Rappel du contexte : La CoVe souhaite mettre en place une série de webinaires dans le cadre d'un plan de relance pour les entreprises. Cela nécessite la mise en place d'une plateforme dédiée. Le service informatique de la communauté de communes développe des outils mais seulement en interne.

Éléments de réponse : Orange dispose d'un outil externe – Pro Orange - qui semble répondre au cahier des charges présenté. Il y a aussi SISCO Webex, mais aussi Blue Jeans (moins de 150 participants) associé à Events (plus de 150 participants). Ne pas hésiter à s'appuyer sur des startups locales. Exemple de Wudo en Franche Comté.

Les participants alertent sur plusieurs éléments :

- Développer un formulaire d'inscription ;
- Le pilotage et l'animation en particulier lorsqu'il y a un grand nombre de participants. Il peut être utile d'avoir un animateur, une personne qui présente les différents supports de communication et un modérateur ;
- Coupler une plateforme de visio-conférence avec un gestionnaire des mails comme Evenium.



Question 2 : Comment/Quels moyens employer pour rapprocher les acteurs de l'ESS avec les entreprises du territoire ? (Mairie de Gennevilliers).

Les participants partagent leurs expériences, leurs initiatives comme :

- L'organisation de petits déjeuners pour une prise de connaissance mutuelle. Puis l'organisation de RDV business sur une demi-journée ;
- L'organisation de moments de rencontres avec des thématiques à partager ;
- Qualification des besoins des grands comptes et des structures de l'ESS en vue de la programmation de RDV sur la pause méridienne. Avoir une visée à impact local et devenir une entreprise à missions (Loi Pacte le permet),
- Au moment des vœux, prévoir la présentation de 4 entreprises. Sur Saint-Quentin-Fallavier, ce sont 28 % des entreprises qui travaillent entre elles.



Question 3 : Comment installer des panneaux solaires sur des zones d'activités économiques ? (CoVe)

Réponse : Coordonnées d'un contact à Vienne transmises pour avoir développé cela sur une zone d'activité de la commune. Pour les bâtiments à construire, possibilité d'installer des panneaux solaires dès lors que la surface dépasse les 1 000 m². Se référer à l'article L 111-18-1 du code de l'urbanisme pour les obligations en matière de performance énergétique des constructions neuves.



Question 4 : Comment anticiper au mieux les déménagements d'entreprises pour les garder sur son territoire ? Retours d'expériences, outils (Plaine Commune).

Retour unanime sur le travail de terrain auprès des entreprises, au plus près de l'information et le développement des contacts avec les promoteurs et les commercialisateurs.

Il n'existe pas d'outils spécifiques sauf le logiciel Explore qui permet de connaître le début et la fin des baux.

Il y a lieu de savoir anticiper, garder sur son territoire ces entreprises qui souhaitent déménager. Cela suppose de la place en bâti ou en foncier. Envisager de créer une marque autour de projets qui fédèrent les entreprises afin de les garder sur le territoire.

Question annexe : Comment avoir une base de données entreprises à jour ? En particulier pour avoir une adresse mail fiable et un suivi des entreprises en liquidation. Beaucoup de bases de données existent sur le marché comme AGDE, DIANE, ASTREE, ... mais toutes nécessitent néanmoins un travail de qualification passant par une présence sur le terrain et une relation régulière avec les entreprises, notamment pour les adresses mail.



Question 5 : La requalification des espaces publics d'une zone d'activités. Comment inciter les entreprises à requalifier aussi leur propre espace privé ? (Communauté d'agglomération de Troyes).

Eléments de réponses, de pistes de travail :

- S'appuyer sur une association d'entreprises pour prendre en charge cette gestion des espaces ;
- Embellir avant tout les espaces publics pour inciter ensuite les entreprises à faire de même pour leurs espaces. Les commandes se font de manière groupée. Nécessité d'être dans l'action, être réactif pour être en capacité de demander des actions aux entreprises ;
- Voir les possibilités de critères à appliquer comme pour un lotissement de logements (règlement de zone) ;
- Mise en place ASL, AFUL ...pour gérer l'entretien,
- Prévoir en amont de conserver une bande de terrain dans le domaine public pour créer et maintenir un espace paysager qualitatif.



Question 6 : Quels exemples de partenariats internationaux réussis entre territoires de tailles moyennes au travers de jumelage ? Accompagner le développement de l'export et attirer des projets étrangers. (Ancoris).

Pistes évoquées :

- Le site de coopération décentralisée ;
- La direction internationale d'EDF et sa filiale SAFIDI (société d'aide au financement du développement industriel) pour aider et accompagner des zones à la demande de l'Etat à réindustrialiser ;
- Exemples de jumelage de villes ou via des pôles scientifiques. Alerte sur les bonnes intentions mais peu d'actions concrètes (programme Intereg),
- Travailler avant tout entre les territoires de tailles moyennes pour pouvoir attirer des entreprises.



Question 7 : Comment prendre en compte les stratégies commerciales dans la programmation urbaine ? Quels rapports pour imposer le point de vue du développeur économique ? Quels outils réglementaires ? (Mairie de Gennevilliers).

Plusieurs éléments de réponse :

- Quelques outils existent comme :
- L'OAP comme dans le PLU pour limiter l'implantation de tel ou tel commerce sur une rue,
- L'ORT : Opération de revitalisation de territoire : permet la construction d'un projet collectif,
- Mise en place de loyer modéré,
- Boutique test avant de proposer un bail classique,
- Zonage commerce dans les PLUH,
- Droit de préemption aux villes

En termes de stratégie :

- Avoir une gouvernance entre les communes d'un même territoire. Accord entre elles pour mettre en place une dynamique commerciale sans être en concurrence. Il est dans ce cas utile d'avoir le regard d'un tiers via un cabinet d'études.
- Associer en amont tous les acteurs concernés pour l'aménagement d'une ZAC par exemple. Objectif : être le plus précis possible sur ce qui est attendu en particulier sur les RDC des immeubles. Tous n'ont pas une vocation commerciale.



Question 8 : Le terme de « résilience » est utilisé à toutes les sauces. Mais quelle définition fait consensus, au moins pour les développeurs économiques ? (Bernard Fontaine).

Le point de départ de ce terme se trouve dans la psychologie. Face à un drame, un traumatisme, comment rebondir ? Ou en physique : il s'agit de la faculté d'un matériau à revenir à son état initial après un choc.



Question 9 : Au milieu des aides de l'Etat, des Régions, comment les villes peuvent-elles fléchir leurs actions dans le cadre de la relance ? (Hélène Becquet Présidente du RNET).

Plusieurs actions locales sont proposées :

- Mise en place d'une marketplace à la suite de la prise de contact auprès de 200 entreprises en Haute Normandie pour valoriser les produits locaux et touristiques ;
- Digitalisation des commerçants en 2 mois ;
- Appel à projet Rebond : 5 000 euros pour relancer l'économie locale via des projets et l'utilisation de la plateforme Kisskissbankbank pour solliciter l'avis des citoyens. Cette action a permis de conforter l'emploi et de développer des circuits courts. 6 projets ont ainsi émergé. A permis de créer une émulation avec le territoire.
- A Cœur de Jura : mobilisation de 10 000 euros par chacune des 66 communes ce qui a permis de soutenir l'investissement. Un euro a ainsi permis 8 euros d'investissement commun surtout pour les artisans locaux ;
- Financement par les collectivités de plateformes participatives : moyen de détourner la loi NOTRe et de fait la Région comme chef de fil pour mener des actions locales et financer et soutenir des projets locaux.
- Nécessité d'avoir une bonne visibilité sur l'ensemble des aides par les entreprises. Avoir une « Région unie ». Objectif : faire un effet de levier. Permettre de fusionner les moyens et avoir un interlocuteur unique.



Intervention du Président de Cœur de Jura au cours du café des développeurs :

Territoire rural avec une forte identité : vin dont le vin jaune, lait (nombreuses coopératives), comté (1^{ère} AOC de France).

Territoire maillé par de nombreux circuits courts. Très touché par la crise de la COVID, qui a impacté de nombreux secteurs comme l'événementiel, le transport, le tourisme régional même si cette année le nombre de touristes a doublé. Le territoire cherche dans le domaine de la mécanique à garder ses compétences et son savoir-faire.

C'est aussi un territoire de patrimoine avec notamment la maison Pasteur.

Les conférences



Croissance ou résilience : entre les deux mon cœur balance !

Relocalisation, démocratisation et développement de nouvelles formes de circuits courts et de filières territoriales, adaptation des modèles économiques aux enjeux climatiques, municipalisme, décroissance, commons ... autant de notions qui émergent et questionnent nos pratiques. Comment le développement local doit-il être repensé au regard du contexte actuel ? Quels sont les nouveaux modèles de gouvernance territoriale qui émergent ? Quelle place pour l'économie et quelle marge de manœuvre pour les territoires ? Que peut-on faire à l'échelle des territoires ?

Animateurs : Hugo Lambert, le Lab territorial

Intervenants : Thomas Binet, économiste – Vertigo Lab et Alexandre Monnin, enseignant chercheur – Groupe ESC Clermont

Les débats de cette conférence ont été filmés et enregistrés. Ils sont accessibles sur la chaîne [YouTube du Rnet](#) :



Croissance ou résilience : entre les deux mon cœur balance !

La crise économique engendrée par le COVID 19 s'annonce sans précédent récent et, compte tenu des différentes dimensions en jeu, il est aisé de dire qu'il y aura en matière économique un avant et un après COVID 19. Après les nombreuses mesures déployées pour « tenter d'éteindre l'incendie », il faut dès ce jour, envisager toutes les initiatives possibles pour sortir de cette crise économique dans les meilleures conditions. Reconstruire ? N'est-ce pas justement l'occasion de construire différemment notre force économique ? Et si les territoires pensaient le développement économique en termes de résilience plus que de croissance ?

Animateurs : Hugo Lambert et Sarah Laurens, le Lab territorial

Intervenants : Anne Gaëlle Arbez, coordinatrice du Pôle Développement et prospection – AER Bourgogne Franche-Comté - Camille Henrion, chargée de mission – Clus'ter Jura – Gérard Jacob – Relais d'entreprises – François Moulias, Directeur général – Compagnie des Amandes – Virginie Renault, Directrice 3^{ème} révolution industrielle – Région Hauts de France – Dominique Valentin, PDG - Relais d'entreprises et Vivrovert – Anthony Valentini, Directeur général – CCI Nantes Saint Nazaire et Vendée

Les débats de cette conférence ont été filmés et enregistrés. Ils sont accessibles sur la chaîne [YouTube du Rnet](#) :



Les ateliers



Atelier : Mobilité et nouveaux lieux de travail : un nouvel équilibre pour les territoires ?

Grèves, crise sociale, crise sanitaire : la mobilité et les conditions d'accès aux lieux de travail sont des sujets qui interrogent toutes les organisations. Les stratégies de localisation évoluent désormais avec les nouveaux modes d'organisation du travail et surtout l'explosion du numérique qui remet en cause l'unité du lieu de travail. Un changement structurel de notre rapport au travail semble en cours modifiant le quotidien des salariés de structures traditionnelles. De nombreux défis sont donc à relever...

Animatrice : Anne-Sophie Naudet, adjointe au responsable du Service Relations Entreprises – Plaine Commune

Intervenants : David Caubel, chef de projet – France Mobilités et Xavier de Mazenod – Zevillage

Messages clés :

- Le télétravail est devenu une composante structurelle du mode de travail, plébiscité par les salariés ;
- L'humain est la valeur ajoutée des espaces de coworking ;
- Les Régions en première instance, mais aussi tous les EPCI à partir de 2021 ont la compétence mobilité ;
- Les entreprises peuvent s'emparer de l'enjeu mobilité des salariés aux travers des nouveaux outils de la loi LOM ;
- Une offre alternative d'organisation du travail, alliée à un encouragement à la « démobilité », à l'usage de modes de déplacement doux peut renforcer l'attractivité d'un territoire.

Résumé des interventions :

Chiffres-clés :

- 1700 sites de coworking, x3 depuis 2015 – source : bureaux à partager
- Paris 2020 : + 66% de trafic cycliste par rapport à 2019
- 80% des Français habitent à moins de 10 km d'une des 3000 gares du territoire national
- Evolution du télétravail en France : 27% en avril vs 15% en juillet

Xavier de Mazenod : coworking et télétravail : des facteurs structurants

Historiquement colocation professionnelle, le coworking met l'humain au cœur du partage de l'espace de travail à la différence de l'open-space. Le tiers lieu intègre quant à lui, une dimension sociale. Si le système a été perturbé par la COVID 19, le coworking reste un espace de travail mobilisateur. Par ailleurs, le coworking s'inscrit dans une démarche économique.

Le télétravail de son côté, constitue un moyen d'aménager le territoire. S'il est en recul ces derniers mois, du fait d'une crainte et d'une mauvaise maîtrise de l'outil par les dirigeants, le télétravail est demandé par 70 à 80% des salariés. La pandémie a fait gagner 5 ans de développement du télétravail. Il sera difficile de revenir en arrière.

David Caubel : la mobilité pour tous et dans tous les territoires

C'est le principe que pose la loi LOM. La Région est la première AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) en tant que chef de file mais la compétence mobilité revient également aux EPCI en tant que bassins de mobilité (obligatoire en juin 2021). La loi LOM donne de nouveaux outils aux entreprises pour leur plan de mobilité comme le forfait mobilité durable.

France Mobilité est un outil d'accompagnement opérationnel pour les entreprises, notamment via une plateforme collaborative, une base de données en open data de l'ensemble des marchés attribués et une cartographie des dispositifs de financement.

La crise sanitaire et le développement du télétravail ont modifié non pas la « quantité de mobilité » mais sa nature. Et il ne faudrait pas créer de rupture avec les personnes non éligibles au télétravail (production, artisan...). Le temps gagné en mobilité est réinvesti, ce qui a un impact sur l'aménagement du territoire.

Franck Burdeyron : l'organisation du travail au service de l'attractivité : l'exemple du canton de Genève

A l'origine de la démarche : l'accompagnement du canton de Genève dans le développement de son attractivité, avec l'idée d'éviter les villes dortoirs et de mieux aménager le territoire.

L'idée était de déconcentrer les lieux de travail. En périphérie de Genève, des tiers-lieux ont été conçus pour les indépendants, coconçus par les porteurs de projet et les collectivités.

Partant du constat que, d'une part une demi-semaine télétravaillée pour 25% des salariés représente 6% de déplacements en moins, d'autre part 30 à 50% des emplois sont télétravaillables, le non-déplacement constituait un vrai levier.

En parallèle, des modes de déplacement doux ont été développés (Léman Express qui dessert par voie ferrée des villes excentrées).

► Pour aller plus loin

Et l'équilibre économique d'un tiers lieu ? quel est le modèle économique ?

Dans le cas d'un coworking, il faut compter un espace de 1000 à 1500 m² minimum (un peu moins pour un tiers-lieu). La qualité des bureaux est indispensable au succès ainsi que l'animation qui seule permet la création d'une communauté. Au-delà, tout est affaire d'adaptation aux besoins du territoire et des objectifs poursuivis.

Relais d'Entreprises précise que la création d'un espace de travail contribuera au développement économique du territoire s'il est adapté à la typologie des activités du territoire, s'il est intégré au fonctionnement du bassin de vie et de mobilité et s'il bénéficie d'une animation spécifique.

Aujourd'hui, les grandes entreprises signent des baux commerciaux flexibles avec une marge de 20% de surfaces, amenant les promoteurs à créer des espaces de coworking.

Comment le développeur économique peut-il aider à l'implantation ?

Dans son rôle de maïeutique, comme facilitateur, sourceur de financements, acteur de l'attractivité globale et connaisseur des besoins de la population pour d'éventuels services supplémentaires.

Un nouvel équilibre ?

Plusieurs facteurs y contribuent : la disparition des prototypes opposés rural / urbain ; la complexité du transfert d'un territoire à l'autre ; la dissipation de la vision manichéenne du transport collectif vs individuel. Et surtout, l'intégration dans la gestion de la possible survenue de chocs extérieurs majeurs de type COVID.

Liens utiles

<https://www.francemobilites.fr/plateforme>

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/se-deplacer-2/>

<https://www.ademe.fr/teletravail-immobilite-modes-vie>

<https://zevillage.net/>



Atelier : Le développeur économique, un catalyseur territorial ?

Le métier de développeur économique fait l'objet depuis plusieurs années de réflexions pour aboutir à une reconnaissance dans les collectivités territoriales ; en témoigne la réalisation d'un référentiel métier du développeur économique. Le contexte actuel de transition économique, écologique...fait émerger la notion de catalyseur territorial et tout particulièrement son rôle de tiers de confiance qui lui permet d'être acteur de ces transitions.

Animatrices : Patricia Auroy, vice-présidente du RNET et Sylvain Brun, chargé de mission – Ville de Villeurbanne

Intervenants : Philippe Carbasse, coordonnateur du carrefour des Métiers – Unadel et Charles-Benoit Heidsieck, président fondateur – Le Rameau

■ Messages clés :

La définition d'un catalyseur territorial est complexe, car elle dépend de nombreux paramètres. Dans le développement territorial, il faut faire des alliances entre les territoires. Le langage (la façon d'exprimer/caractériser les notions) est très important, de même que le lieu où s'effectuent ces alliances (tous les territoires n'ont pas les mêmes besoins).

■ Résumé des interventions :

Charles-Benoit Heidsieck : s'intéresser à la notion de vision systémique

Pour définir un catalyseur territorial, il faut d'abord s'intéresser à la notion de vision systémique. C'est similaire à un rubik's cube : pour arriver à la fin, il faut observer l'ensemble du problème. Ici, il faut regarder :

- Comment s'organisent les systèmes entre eux ;
- Quelle est l'articulation entre intérêt général et économie ;
- Quelles sont les expériences des territoires.

De plus, il y a trois types d'ingénieries dans les territoires :

- L'ingénierie de gestion du territoire ;
- L'ingénierie de management du territoire : elle définit la manière de travailler (rôle de « berger ») ;
- L'ingénierie relationnelle : rôle du catalyseur territorial, qui va chercher les personnes pour discuter autour de la table (comme un « chien de berger »).

En abordant ces notions, on se rend compte que définir le catalyseur territorial n'est pas simple. En effet, cette définition dépend de nombreux paramètres, notamment de la localisation du territoire (pas les mêmes besoins/actions économiques) et de la fonction du chargé de mission (pas le même rôle au sein du territoire et donc pas le même impact). Ainsi, le développeur économique n'a pas obligatoirement le rôle du catalyseur territorial, mais il est toujours en relation étroite avec lui.

Philippe Carbasse : la réflexivité et la capacité à valoriser ses qualifications

Il existe plusieurs référentiels pour définir le développeur économique. Mais aujourd'hui, on assiste à l'émergence de nouvelles compétences : la réflexivité et la capacité à valoriser ses qualifications.

Le développement territorial s'appuie beaucoup sur l'ingénierie. Mais il faut construire un projet en groupe pour qu'il soit pertinent.

On pourrait passer beaucoup de temps à chercher à définir parfaitement le catalyseur territorial. Or, ce sera du temps perdu, car c'est le faire ensemble le plus important. Ainsi, le catalyseur territorial est utile dans sa capacité à réunir les acteurs autour de la table.

► Pour aller plus loin :

L'apprentissage d'un langage commun demande du temps. Cet apprentissage est-il possible par rapport à l'urgence (2030) d'atteindre les objectifs ?

La temporalité est importante. Cependant, il ne faut pas oublier que beaucoup d'actions ont été réalisées en 5 ans et qu'il nous reste encore 10 ans. Le temps qu'il nous reste est largement suffisant au regard de ce que nous avons déjà fait. Trouver une solution unique est moins pertinent et prend plus de temps que de mettre en place une diversité d'actions.

Le développement économique, ce n'est pas seulement nous, techniciens, mais le binôme technicien/élu. On ne peut pas être développeur si les élus ne suivent pas. On avait habitude de l'horizontalité (élus entre eux), il faut s'habituer désormais à la verticalité (élus et techniciens).

► Liens utiles

<https://www.lerameau.fr/la-co-construction-territoriale/>



Atelier : L'attractivité économique, un vecteur de résilience pour un territoire ?

L'attractivité économique d'un territoire est un enjeu majeur pour espérer attirer de nouvelles activités, et donc potentiellement de nouveaux talents. Une période de crise peut permettre de lever les freins pour favoriser des stratégies plus offensives, originales et affirmées dont la mise en œuvre permet d'augurer le renouveau d'un territoire et de l'accompagner.

Animateur : Jérôme Cordellier, président honoraire du RNET

Intervenants : Christophe Devillers, directeur attractivité – CA Mulhouse Alsace Agglomération – Julien Fraysse, chargé de mission économie et Etienne Vicard, directeur générale – Agence Bastille

Messages clés

Attractivité et promotion économique d'un territoire sont des sujets récurrents des *Rencontres* du RNET. Il s'agit aujourd'hui d'élargir le champ de l'attractivité au-delà de la promotion économique et de porter un regard complémentaire en intégrant de nombreux facteurs du développement territorial ; considérés dans leur globalité et leur transversalité, ceux-ci donnent un sens particulier à l'action et des capacités de réponses plus adaptées, notamment en période de crise

Résumé des interventions :

Christophe Devillers : capacité de résilience

Lorsque l'on considère son histoire, le territoire de Mulhouse est le terrain parfait pour réfléchir et expérimenter la question de la résilience économique. D'une ville qui n'existait pas au milieu du XVIII^e siècle, on a vu naître une puissance économique avec le développement de la chimie, du textile et de la mécanique lors de la révolution industrielle. Or, ce qui a fait de la ville une force économique au XIX^e siècle en devient le calvaire d'aujourd'hui. Et pourtant, Mulhouse se trouve à la 20^e place des agglomérations de France. Cette ville bien qu'en 2020 synonyme du « cœur de la 1^{ère} vague COVID » en France, a montré sa capacité de résilience.

Julien Fraysse : s'appuyer sur un réseau d'acteurs

Le territoire se trouve à un moment-clé de son histoire, où, afin de se projeter vers le futur, il s'agit de prendre de la hauteur sur le passé en observant comment les choses s'articulent sur cette trajectoire. Même si le déclin industriel se ressent encore et que l'image de Mulhouse peut apparaître peu sexy, cette ville pourtant embellie, est agréable à vivre et vivace dans la manière de pratiquer les instances. C'est en s'appuyant sur un réseau d'acteurs, avec leurs dialectiques et des points d'inflexion, que le territoire peut être réactif et proposer des solutions adaptées sur le long court, se développer, se vendre.

Interventions croisées de Julien et de Christophe : un état d'esprit

Il s'agit avant tout de bien comprendre de quoi on parle lorsqu'on dit « attractivité » : ici, nous l'employons pour exprimer l'arrivée de richesses de l'extérieur, via des investisseurs, également par des consommateurs, des touristes, des congressistes, etc. Le tout en s'appuyant sur les ressources qui existent à l'intérieur du territoire. Plus largement, il s'agit d'un état d'esprit, auquel divers acteurs

partenaires (public, parapublic et privés) adhèrent afin de travailler à l'unisson pour élaborer un message positif : il faut en effet créer un espace pour se parler de manière transversale et s'appuyer sur une charte morale d'engagement dans le processus en allouant/mutualisant des moyens, techniques et financiers. Sans un tel mode de fonctionnement et son (ses) outil(s), il apparaît difficile de s'engager dans une action de développement économique. La finalité est évidemment de faire avancer les projets concrets, opérationnels et de rester pragmatique, car les porteurs de projets économiques se trouvent dans un autre rapport au temps. Le travail transversal entre agents, élus et institutionnels du territoire permet non seulement d'organiser une réponse à des appels à projets pour des solutions de long terme, de définir une feuille de route sur des sujets très divers (comme la création d'un grand évènement qui identifiera la ville), mais aussi de trouver des solutions concrètes comme l'occupation provisoire, à coûts réduits de certaines friches. Le multifactoriel doit rendre modeste et adaptable, la logique repose sur la fiabilité et la confiance des acteurs, pour faire de l'exogène sur une base endogène forte (prendre le contrepied de l'histoire et ancrer des marqueurs de réussite).

Dans ce dialogue, faire appel à un cabinet conseil peut être utile.

Etienne Vicard : « re » challenger les fondamentaux

L'agence Bastille accompagne les collectivités sur la mise en récit d'un territoire, afin de donner quelques outils, pour irriguer le travail du développeur économique.

De notre point de vue, le sujet de l'attractivité et le contexte de crise ne font pas bon ménage. Les messages dans une telle période ne sont donc pas accueillis comme d'habitude. De plus, ils se ressemblent comme dans les couloirs du métro parisien délaissés par les annonceurs habituels et envahis de message multiples des territoires. Un manque de différenciation qui de fait, souffre de l'absence d'éléments séduisants, est contre-productif. Il faut travailler sur des territoires désirables plutôt que sur leur attractivité. Il faut de l'agilité pour associer des totems/les valeurs identitaires du territoire (ADN) à ce qu'expriment les acteurs du même territoire : les entreprises, les commerces, les habitants. Ne pas hésiter à « re » challenger les fondamentaux. Le message pour attirer l'exogène doit s'appuyer sur les forces existantes et les expériences vécues. La promesse n'est plus seulement entre territoire et entreprise (Win/Win), mais aussi avec les habitants salariés des entreprises (Win/Win/Win) et avec l'environnement (Win/Win/Win/Win). Ce qui prend de l'importance pour le développeur économique, c'est donc de considérer toutes les dimensions d'intégration d'une entreprise. Se recentrer sur le bien-être des entreprises existantes construira l'attractivité exogène. Il semble en effet qu'il faille choisir entre croissance et résilience. En effet, les territoires qui ont travaillé une attractivité complètement débridée font aujourd'hui marche arrière ou prennent un nouveau virage (Bordeaux, Amsterdam), à cause d'externalités négatives induites par trop d'attractivité (coût de la vie trop important, qualité des services, accessibilité, mobilité).

C'est pourquoi il faut dépasser le prisme de la seule attractivité économique et intégrer une vision des concepts. La réussite du travail en transversalité repose alors sur la capacité à écouter le territoire (bottom-up), à témoigner d'un portage politique fort et d'une certaine agilité, de s'adapter en permanence en s'appuyant sur des marqueurs, car il n'est plus possible de se projeter à 3 ou 4 ans.

► Pour aller plus loin :

Il apparaît de plus en plus important d'intégrer les entreprises présentes sur le territoire dans la construction d'une politique d'attractivité et de travailler avant tout sur l'attractivité endogène : création d'activités par les acteurs présents sur le territoire, maintien des entreprises locales et limitation de l'évasion des compétences. Le territoire doit apporter des réponses d'animation, de réseaux d'acteurs, de services en plus des activités un peu traditionnelles d'aide au financement et/ou d'accompagnement

technique, création, transmission, foncier, immobilier, etc.

► Liens utiles

<https://www.mulhouse-alsace.fr/>

<https://www.agencebastille.com/>



Atelier : Economie circulaire : une dynamique économique résiliente ?

La transition vers une économie circulaire est officiellement reconnue comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique. En 2050, 75 % de la population mondiale sera urbaine. Cela signifie une importante concentration d'acteurs et de gisements de matières premières sur un même territoire. La ville est donc le lieu idéal pour déployer l'économie circulaire, mettre les acteurs en réseaux et optimiser les flux. Toutefois le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire nécessite d'impulser sur plusieurs domaines à l'échelle des collectivités locales, des dynamiques au cœur desquelles se situe le développeur économique.

Animatrice : Françoise Hilaire, responsable du service économique – Ville de Gennevilliers

Intervenants : Arnaud Bousquet, directeur – Matériaupole et Justine Emringer, cheffe de projet métabolisme urbain – Plaine Commune

Messages clés :

Mise en réseaux des acteurs, actions multiples autour de l'économie circulaire, nécessaire intégration de l'économie circulaire aux différentes phases de projets,

Résumé des interventions :

Françoise HILAIRE : Les 3 piliers de l'économie circulaire

Rappel des 3 piliers de l'économie circulaire

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Des exemples d'actions menées à l'échelle d'une ville autour de l'économie circulaire :

- La Ville de Gennevilliers, s'inscrit depuis plusieurs années dans des dynamiques visant à développer l'économie circulaire.
 - Elle anime des écosystèmes permettant de créer et développer des actions autour de l'économie circulaire : Festival de l'économie Alternative, semaine du développement durable, constitution d'une filière autour du mobilier d'entreprise, proposition d'atelier autour du réemploi dans les entreprises en s'appuyant sur la Fabriqu'A ou Bicyclaide.
 - Elle accompagne aussi l'implantation et le développement d'entreprises relevant de l'économie circulaire : Enive2E, Tricycle, La Gennevilleoise, CKFD...et le projet d'usine de méthanisation.

Arnaud BOUSQUET : Accompagner et former

Matériaupole (cluster dans les matériaux et procédés franciliens) anime le dispositif, EcoCirc . Ce projet regroupe des acteurs publics (collectivités et recherche) et privés (TPE aux grands groupes) ayant 3 objectifs :

- Accompagner des porteurs de projets en économie circulaire (en favorisant la visibilité des entreprises en créant des consortiums ou en les accompagnants dans la labélisation des matières réemployées) ;
- Former les entreprises aux marchés publics en leur expliquant l'utilisation des différents outils et portails, l'utilisation de label ou les spécificités juridiques des marchés publics ;
- Accompagner les acheteurs et donneurs d'ordre vers l'achat socialement responsable.

En 2020, cette dynamique a permis de travailler sur la construction d'un groupe scolaire « circulaire » dans les villes d'Orly ou de Choisy le Roi. Le projet s'appuie sur des pistes concrètes en économie circulaire comme la modularité des structures, ou la réutilisation de béton recyclé.

La difficulté rencontrée : Il peut être complexe d'anticiper et de convaincre les acheteurs publics de l'opportunité de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. La notion de coût global est essentielle dans les démarches d'économie circulaire.

Justine EMRINGER : le métabolisme urbain

La démarche de métabolisme urbain menée par Plaine Commune (2017-2020) vise à mobiliser les ressources matérielles et humaines du territoire dans le secteur de l'aménagement et de la construction à travers 5 axes :

- Expérimenter une démarche de réemplois et de recyclage interchantiers sur 30 chantiers ;
- Accompagner le déploiement de filière locale de réemploi de matériaux de BTP (acteurs de l'ESS, groupement de professionnel pour un changement de modèle) ;
- Mettre en place des plateformes de tri, stockage et valorisation des ressources de chantiers ;
- Développer des outils numériques pour rendre visible les gisements ;

- Accompagner la montée en compétence des acteurs (aux côtés des donneurs d'ordre et des entreprises (formation, visites).

Les difficultés rencontrées ou dynamique positive :

- La disponibilité de foncier pour accueillir les plateformes de tri à proximité des chantiers ;
- Participer et s'impliquer dans un écosystème autour de l'économie circulaire (Grand Paris Circulaire, les Canaux sur Paris) ;
- Il n'y a pas de taille minimale de chantier : l'expérimentation permet de donner de la légitimité à la démarche.

Liens utiles

Définition de l'économie circulaire : <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire : <https://www.vie-publique.fr/loi/268681-loi-lutte-contre-le-gaspillage-et-economie-circulaire>

Institut de l'économie circulaire : <https://institut-economie-circulaire.fr/>

Présentation du projet de Métabolisme urbain Plaine commune :

<https://eco.plainecommune.fr/nos-atouts/une-economie-novatrice/le-metabolisme-urbain/-urbain-plaine-commune.pdf>

Présentation de Materiaupole : <https://www.materiaupole.com/>



Atelier : La SCIC, outil coopératif de développement économique territorial durable ?

La crise sanitaire vécue ce printemps 2020 rappelle combien les nouveaux outils des territoires doivent intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales. En s'organisant autour d'un multi-sociétariat qui repense l'action de l'ensemble des parties prenantes comme un véritable écosystème territorial, la SCIC donne une nouvelle dimension à l'entreprise par son statut « coopératif » visant à l'intérêt général. Elle permet aux collectivités territoriales de devenir actrices d'un développement partagé avec les entreprises et la société civile.

Animatrice : Patricia Auroy, vice-présidente du RNET

Intervenants : Simon Chappuis Breyton, avocat au barreau de Paris – Cabinet Légiccop – Christophe Besson Léaud,

Messages clés :

La SCIC a réellement une valeur ajoutée parce qu'elle permet d'impliquer les parties prenantes, de coconstruire, de partager les responsabilités, d'inscrire les projets dans la durée.

Résumé des interventions

Simon Chappuis-Breyton : la notion d'intérêt collectif

Une SCIC est une entreprise commerciale (SA, SAS ou SARL) qui s'inscrit dans le champ de l'ESS (c'est une coopérative) où 1 associé = 1 voix en assemblée générale.

La notion d'intérêt collectif signifie que l'activité de la SCIC peut recouvrir tous type d'activités qui rend des services aux organisations ou aux individus autour d'un intérêt commun en organisant une dynamique regroupant une multiplicité de parties prenantes (caractère d'utilité sociale). En règle générale, la SCIC est ancrée sur un territoire géographique ou au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique.

Pour se créer, une SCIC associera une multiplicité de partenaires (multi sociétariat) en 5 catégories : les salariés de la coopérative, les usagers, les bénévoles, les collectivités publiques et leurs groupements, toute personne physique ou morale (associations, entreprises...) qui contribue (par tout autre moyen) à l'activité de la coopérative. Elle comprendra au moins 3 catégories dont deux obligatoires : les salariés et les usagers / bénéficiaires.

Il sera possible de constituer des collèges correspondants ou non à ces catégories.

En effet, dans une SCIC 1 associé = 1 voix par principe mais comme certaines catégories d'associés peuvent être sur / sous représentées, il est possible de choisir dans les statuts l'option collège de vote qui permet de pondérer ce déséquilibre. Les collèges de vote (entre 3 et 10) ne peuvent représenter moins de 10 % des voix ni plus de 50 %. Les critères de définition des collèges de vote sont libres mais ne peuvent pas être basés sur la détention du capital. Ainsi, les collèges de vote peuvent répartir les associés en fonction de leur participation à l'activité de la coopérative ou de leur contribution à son développement, de leur implantation géographique, en fonction des types d'associés....

La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts et le capital constitué par la somme de ces parts est variable (la libre entrée / sortie des sociétaires est ainsi facilitée). A la clôture annuelle des

comptes, au moins 57,5 % du résultat (excédent) est affecté aux réserves impartageables. Ce taux peut être porté à 100 % par chaque AG ou par les statuts.

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital. A noter que dans la plupart des SCIC dont une collectivité est au capital, il est statutairement inscrit que 100 % du résultat est versé en réserve impartageable.

Il y a donc une lucrativité limitée mais la contrepartie est une fiscalité attractive. Les bénéfices sont déduits de l'impôt sur les sociétés. Une SCIC peut émettre des titres, des titres participatifs et des certificats coopératifs d'investissement.

L'apport des sociétaires peut se faire via l'apport de bâtiments (évalué en parts sociales) et en cas de départ de la SCIC, le sociétaire ne récupère pas le bâtiment mais la somme équivalente au montant de ses parts sociales (et non de la valeur du bâtiment même si sa valeur a évolué - mais comme il s'agit du droit privé, des accords sont possibles).

La loi prévoit que la SCIC puisse recevoir des subventions. Une collectivité peut tout à fait être sociétaire d'une SCIC et contractualiser par ailleurs avec celle-ci (subvention considérée comme une aide d'état, marché public, DSP) mais dans le respect des règles permettant d'éviter les conflits d'intérêt (la personne qui siège à la SCIC ne prend pas part aux attributions de subventions de la collectivité ou de l'attribution des marchés).

Christophe Besson Léaud : volonté commune de coproduire une offre

La différence entre la SCIC et les outils les plus fréquemment utilisés par les collectivités (SPL, EPL, SEM, SEMOP), c'est que les collectivités ne peuvent pas être majoritaires. Contrairement à la SEM, la collectivité n'a pas besoin de délibérer avant de pouvoir voter au sein de la SCIC.

Avantages : Possibilité de recevoir des subventions, de mobiliser du financement citoyen dans le capital, multi sociétariat, établissement d'une gouvernance sur mesure pour le projet, implication des parties prenantes, co-construction, partage de responsabilité, inscription dans la durée, coresponsabilité.

La SCIC peut servir de tiers de confiance. Elle contribue à créer un environnement de confiance qui peut avoir un effet d'entraînement.

Elle combine les avantages du monde associatif (interdiction de se répartir les bénéfices entre les membres, les associés ne peuvent pas se répartir l'actif), et de l'entreprise. L'obligation de conserver une part des bénéfices en réserve contribue à garantir des ressources pour financer le fonctionnement.

Facteurs de réussite :

- Implication dans la gouvernance ;
- Le bon choix des parties prenantes (pour une collectivité, des élus et techniciens impliqués et qui ont envie de coopérer) ;
- Volonté commune de coproduire une offre.

► Pour aller plus loin :

Quelle échelle minimale de territoire : La taille critique pourrait être la ville (d'une taille déjà importante de type d'un EPCI) ou l'agglomération.

Lien SCIC / marché public : comme c'est une entreprise, elle n'est pas soumise au code de la

commande publique (attention toutefois, des cas d'exception à vérifier notamment lorsque la SCIC perçoit plus de 50 % de son budget en subvention / que la collectivité représente 50 % des voix). Par conséquent, possibilité de privilégier l'économie locale.

Une association peut être transformée en préfiguration de SCIC et garder ou non, à la fin, son statut associatif.

Quand une SCIC est dissoute, à la fin elle doit donner le boni à une autre SCIC. La dissolution de la SCIC a des conséquences fiscales pour les associés. Ainsi, une fois l'actif réalisé et le passif apuré, il peut se dégager un boni de liquidation qui doit être donné à une autre SCIC. Dans un tel cas la dissolution aura des conséquences fiscales pour les associés qui devront supporter une imposition à leur niveau.

Liens utiles

Les textes de lois qui encadrent les SCIC :

- Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la coopération
- Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 : 11 articles définissant les statuts de la SCIC + l'article 28 bis permet la transformation d'associations en sociétés coopératives
- La loi 2012-387 du 22 mars 2012 avec notamment la suppression de l'agrément préfectoral qui autorisait la constitution d'une SCIC
- Loi n° 2014 -856 du 31 juillet 2014 avec notamment l'augmentation de la part de participation au capital des collectivités de 20 à 60 %.



Les focus d'expert



Focus : Développer son territoire à partir de la demande locale

Métropoles, villes moyennes ou territoires ruraux, le développement économique des territoires reste avant tout appréhendé comme la capacité à « capter des richesses » à l'extérieur : revenus tirés de l'exportation et du tourisme, implantation d'entreprises, attractivité résidentielle et commerciale, etc. En revanche, les stratégies économiques territoriales accordent souvent moins d'attention à un autre enjeu pourtant crucial : dans quelles mesures les richesses captées irriguent réellement l'économie locale ? Quels bénéfices in fine pour l'activité, l'emploi, et la résilience du territoire ? C'est toute la question de « l'effet multiplicateur local ».

Animateurs : Boris Chabanel, expert économie locale et durable – Utopies et Didier Lopez, directeur du service économique – Communauté de Communes du Val de Drôme

■ Messages clés :

Les stratégies de développement économique sont souvent focalisées sur l'exogène (exportations, tourisme, attractivité...). Pourtant la demande locale (des entreprises, des habitants, des collectivités...) constitue elle-aussi un gisement d'activités et d'emplois majeur et sous-estimé, et dont les territoires ne profitent finalement assez peu car elle s'évade en large partie. Se développer par la demande locale c'est se donner les moyens de densifier les échanges économiques et diversifier la production pour répondre de manière plus locale et plus durable.

■ Résumé des interventions

En toile de fond la question que pose ce focus est de relancer ou de réorienter l'économie en fonction des enjeux suivants :

- Intégrer la souveraineté économique ;
- Faire face à l'urgence écologique ;
- Éviter les risques d'une relance à l'identique.

Une relance par le local : quels enjeux, quelles opportunités, quels leviers ?

Se développer par la demande locale c'est :

- Répondre à la demande locale ;
- Par la production locale ;
- A partir des ressources locales (énergies, agriculture, bois, ressources secondaires, etc.).

Pour :

- Ancrer la valeur, les emplois et activer l'effet multiplicateur ;
- Moins dépendre et moins peser sur les ressources du reste du monde.

Le développement économique local dépend aussi de **l'effet multiplicateur local** qui est un levier incontournable pour inspirer le développement des territoires : L'effet multiplicateur local traduit la capacité d'un territoire à faire circuler en son sein les richesses produites localement.

Les leviers pour activer le circuit économique local :

- L'échange local ;



- L'entrepreneuriat de territoire ;
- Le redéploiement productif ;
- Le métabolisme local pour moins dépendre et moins peser sur le reste du monde suppose de s'appuyer davantage sur les ressources locales.

Une nouvelle lecture du métabolisme économique des territoires par l'analyse entrées/sorties territoriales :

Le modèle LOCAL SHIFT® est le premier simulateur d'économie locale. Il permet aux collectivités, développeurs, aménageurs et investisseurs d'évaluer les fuites économiques d'un territoire afin de développer une économie locale et résiliente.

Le graphique est sur la page suivante.

Secteurs d'activités de l'économie du Val de Drôme

Postes d'importations

	Agriculture, pêche	Activités extractives	Energie	Services urbains	Bâtiment, travaux publics	Foresterie, travail du bois, meubles	Produits minéraux, matériaux de construction	Métallurgie	Machines / Equipements	Industries agro-alimentaires	Mode, Textile, accessoires	Papier, carton, imprimerie	Chimie	Plastique, caoutchouc	Produits pharmaceutiques / usage médical	Commerce, négoce	Services automobiles (vente, location, entretien)	Transports / Logistique	Information / Communication	Banque, finance, assurance	Activités immobilières	Services support aux entreprises	Sièges sociaux / Bureaux	Consulting / Experts	Santé, éducation, social	Loisirs / Culture / Sport	Hôtellerie, Restauration	Services à la personne	Administrations publiques	Ménages
Agriculture, pêche	89,4	0,2	3,2	0,0	22,7	1,8	0,0	0,0	18,9	0,2	0,0	0,7	0,0	0,9	3,7	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,1	2,3	3,3	0,9	10,6	0,2	5,4	106,8
Activités extractives	3,5	3,9	114,1	11,2	27,7	0,0	46,8	4,4	0,9	0,7	0,3	4,3	0,1	0,3	0,4	0,4	4,1	0,6	0,0	3,4	0,8	0,6	5,0	3,0	0,7	0,9	1,3	2,9	0,0	
Energie	39,6	8,3	34,0	29,2	6,9	0,9	6,1	19,3	3,7	0,4	5,9	15,9	1,4	3,5	31,2	10,4	10,2	11,2	4,5	14,3	34,1	22,0	33,7	70,7	10,5	39,5	13,4	106,0	3,8	
Services urbains	3,0	0,2	8,3	45,0	11,0	0,3	1,0	3,3	0,9	0,1	0,5	0,3	0,3	0,6	8,1	1,7	26,1	2,5	1,2	2,1	6,8	2,9	8,5	23,7	3,8	6,5	4,0	8,3	70,1	
Bâtiment, travaux publics	11,0	3,5	18,7	98,3	18,4	0,9	14,7	32,6	3,5	2,0	5,5	0,1	1,5	4,9	110,4	21,3	103,8	48,4	77,3	10,2	32,3	32,9	103,8	10,2	28,9	36,6	64,0	2,3	102,4	
Foresterie, travail du bois, meubles	0,5	0,0	5,7	0,9	182,9	23,7	0,9	1,2	0,2	0,2	1,2	0,4	1,0	0,4	11,2	1,4	6,3	4,1	2,4	12,4	4,5	0,4	5,0	4,9	2,3	6,8	2,2	6,5	81,8	
Produits minéraux, matériaux de construction	0,0	0,0	0,6	0,5	2,0	1,7	73,1	2,3	1,6	0,1	0,2	1,0	1,1	0,6	1,4	0,7	0,2	3,6	0,1	2,9	3,0	0,2	23,8	8,1	0,3	14,4	0,3	2,7	3,9	
Métallurgie								1,7	9,2	9,7	2,1	2,6	2,3	3,0	4,0	3,4	23,8	19,4	0,1	0,5	14,2	2,6	51,1	7,7	1,5	8,3	2,1	13,3	11,2	
Machines / Equipements	88,3	4,9	189,1	41,0	146,2	7,9	14,1	76,8	11,2	15,1	4,1	14,8	7,3	11,4	9,9	93,8	109,6	10,2	104,1	36,6	10,1	114,3	121,7	86,1	173,2	12,5	38,4	73,7	229,4	43,1
Industries agro-alimentaires	83,2	0,0	1,9	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	1,2	1,4	1,0	0,1	1,2	14,9	0,0	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7	4,6	173,4	33,4	140,7	8,3	92,7	117,0
Mode, Textile, accessoires	1,2	0,0	1,6	2,8	11,3	1,7	0,4	0,0	26,2	0,2	29,2	8,3	0,3	1,3	1,0	33,0	1,5	3,4	2,0	0,1	0,0	7,0	0,1	2,2	10,2	3,7	4,2	19,7	6,2	69,4
Papier, carton, imprimerie	0,7	0,1	1,2	1,2	12,3	0,8	0,9	4,7	27,3	13,0	0,6	38,3	1,5	9,4	1,2	20,2	1,1	17,0	33,0	10,6	0,1	32,0	5,9	31,1	67,8	4,3	12,9	6,8	49,1	26,4
Chimie	77,0	1,1	3,4	26,3	88,4	2,7	16,1	23,4	78,2	3,7	2,3	8,0	81,1	67,0	10,2	3,0	1,2	11,3	3,7	0,0	1,2	23,7	14,1	31,6	30,4	2,0	2,9	30,8	71,6	26,3
Plastique, caoutchouc	5,4	0,5	1,0	2,0	122,4	8,6	2,1	17,2	20,3	19,3	0,9	2,1	5,2	29,4	8,9	23,6	15,4	13,4	7,8	0,9	2,4	29,4	1,4	31,8	40,8	1,4	17,6	4,8	17,2	45,1
Produits pharmaceutiques / usage médical	0,6	0,0	2,7	1,1	1,1	0,1	0,2	0,1	2,6	0,8	0,1	0,0	0,3	0,0	99,8	2,3	0,6	0,1	0,1	0,1	0,2	2,7	1,3	17,2	10,4	1,2	0,2	0,4	18,1	89,3
Commerce, négoce	18,0	1,2	7,1	7,2	79,9	2,5	7,4	28,0	20,1	9,2	4,4	10,2	0,3	2,7	9,0	98,1	19,4	38,9	28,1	2,9	38,8	16,4	4,9	48,7	88,2	5,9	49,9	13,0	29,7	26,3
Services automobiles (vente, location, entretien)	4,7	0,2	2,8	4,1	29,6	0,2	2,1	4,1	18,2	1,0	0,1	1,3	0,3	0,3	0,5	31,6	16,4	33,0	17,2	7,2	1,1	16,8	16,1	39,0	44,6	4,5	9,0	5,6	5,3	89,4
Transports / Logistique	15,2	1,0	36,6	19,6	130,8	1,6	23,8	19,8	179,7	8,0	1,2	4,4	1,8	1,7	2,0	15,7	17,3	103,4	10,0	28,5	3,1	72,2	6,4	175,9	66,8	21,8	32,1	20,9	51,7	86,1
Information / Communication	0,8	0,1	20,3	3,0	14,6	0,0	1,5	3,1	42,7	0,5	0,1	1,1	0,0	0,1	0,8	31,2	3,1	18,3	44,7	23,9	2,5	41,9	20,7	139,3	72,2	17,2	7,3	12,1	39,6	49,1
Banque, finance, assurance	16,5	2,0	16,2	19,6	28,2	0,8	4,2	9,7	66,1	2,9	1,4	1,9	0,3	1,0	2,2	94,2	23,8	117,3	18,3	40,2	170,2	30,3	20,0	20,1	139,4	36,3	20,1	81,9	6,2	104,7
Activités immobilières	0,2	0,0	7,0	0,4	1,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5	1,3	3,4	2,3	1,4	1,0	2,9	1,5	15,3	13,0	1,3	2,8	1,8	0,0	20,1	
Services support aux entreprises	8,0	1,2	105,7	16,3	90,3	1,1	4,4	22,6	203,2	3,0	3,9	10,7	0,3	0,9	3,2	149,3	30,9	127,0	129,4	41,0	31,8	149,6	47,3	40,3	113,4	32,3	35,4	88,4	44,2	16,1
Sièges sociaux / Bureaux	0,0	0,9	41,8	2,4	5,3	0,4	4,4	8,1	203,3	5,4	1,1	2,8	0,3	0,5	3,6	49,7	2,8	15,8	10,0	18,8	0,4	17,5	1,9	52,1	37,3	4,1	32,3	3,6	0,9	0,0
Consulting / Experts	2,7	0,5	84,8	21,8	58,1	0,2	3,2	10,2	243,8	1,3	0,5	2,1	0,0	0,3	4,3	39,0	4,3	45,5	101,6	40,1	4,8	76,4	108,4	10,4	159,0	28,0	20,5	28,8	88,8	91,7
Santé, éducation, social	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,2	64,6	2,3	0,0	12,4	9,4	14,0	
Loisirs / Culture / Sport	0,2	0,0	1,6	0,3	1,2	0,0	0,2	0,3	1,9	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	2,4	0,4	1,9	11,0	1,8	0,2	11,3	5,8	14,4	25,8	40,2	4,1	1,3	0,6	188,1
Hôtellerie, Restauration	0,2	0,0	3,3	4,4	9,0	0,3	3,8	3,8	16,9	1,4	0,2	2,0	0,0	0,2	0,5	9,5	2,6	17,6	20,9	24,4	2,1	42,3	8,0	149,4	46,3	2,9	8,1	10,2	4,3	20,1
Services à la personne	0,5	0,0	3,7	1,0	4,7	0,0	0,3	1,0	4,8	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	4,1	1,2	15,8	4,6	4,1	0,5	11,2	8,9	21,3	47,3	2,4	2,5	6,3	1,4	67,3

Pour aller plus loin : Exemple de la CC du Val de Drôme

2.10 LA RELANCE PAR LE LOCAL: RÉINTERROGER NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La CC du Val de Drôme a engagé la démarche de l'analyse des entrées/sorties des territoires. Il en ressort :

- 5 secteurs à fort enjeu ont été retenus car ils ont des postes d'importation sensibles, notamment pour leurs achats et pour lesquels le territoire dispose d'une forte capacité productive ;
- 2 orientations transversales : renforcer l'animation économique du territoire et accompagner les porteurs de projet vers les opportunités locales ;
- 3 orientations sectorielles : Filières agri-agro : ancrer la valeur et mieux répondre aux besoins du territoire - Tourisme : s'organiser pour mieux capter la dépense touristique et la diffuser au sein de l'économie locale - Consulting : faire émerger un écosystème « Experts d'ici »

Pour en savoir plus : Isabelle HEIZMANN Responsable service aux entreprises (CCVD) <mailto:iheizmann@val-de-drome.com>

Liens utiles

- Relocaliser Pourquoi comment ? : <https://www.millenaire3.com/ressources/Souverainete-economique-relocaliser-pourquoi-et-comment>

- Covid 19 : une question de résilience : <https://www.utopies.com/publications/covid-19-une-question-de-resilience-productive/>
- Local Shift® : <https://www.utopies.com/publications/local-shift/>



Focus : Peut-on évaluer le bien-être sur un territoire ?

Mettre au cœur des politiques publiques et des stratégies de développement territorial le bien-être de ses habitants est aujourd'hui une nécessité dans un monde où la question du cadre de vie devient un véritable enjeu économique. Evaluer le bien être des habitants permet un nouveau regard sur l'économie territoriale, sur la manière d'appréhender le territoire sous tous ses aspects économiques, sociaux, environnementaux. Cette approche renouvelle la compréhension que l'on peut avoir sur l'attractivité d'un territoire et sur les moyens d'actions que l'on peut mettre en œuvre. Ce focus d'expert nous permettra d'appréhender les méthodes de diagnostic centrées sur le bien-être, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle manière de penser l'attractivité des territoires.

Animatrices : Patricia Auroy, vice-présidente du RNET et Lise Bourdeau Lepage, professeur des Universités – Lyon 3

► Contours nébuleux du bien-être : différentes manières de définir le bien-être

La notion de bien-être n'est pas facile à définir. Sa définition varie suivant les disciplines, voire même au sein des disciplines. Il peut être :

- Hédoniste : « Recherche du plaisir (maximal) et évitement du déplaisir constituent l'objet de l'existence humaine » ;
- Endoménique : basé sur la prémisse que les gens se sentent heureux s'ils connaissent une croissance personnelle et ont le sentiment d'avoir des buts et une vie qui a du sens ;
- Subjectif : les individus eux-mêmes évaluent leur bien-être ;
- Objectif : le bien-être est défini par des critères précis, ceux-ci étant définis par des experts ;
- Universaliste : le bien-être se définit de la même manière pour tous les individus, quel que soit leur moment de vie et leur localisation ;
- Relativiste / contextualisé : le bien-être est lié au contexte géographique et culturel. Ses éléments constitutifs changent et sont constamment redéfinis selon le contexte social, culturel, local, politique.

► Evaluer le bien-être : intérêt et outils

Le bien-être est un levier d'attractivité territoriale et de qualité de vie. Il permet de :

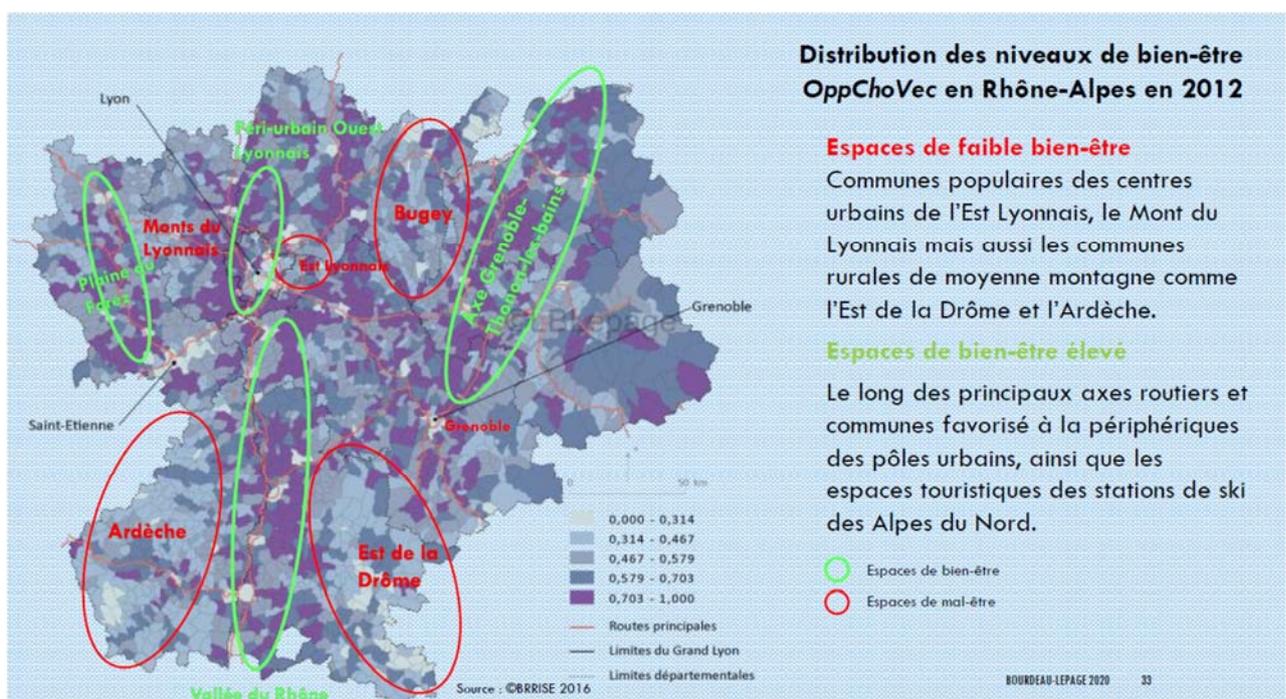
- Evaluer les inégalités territoriales ;
- Faire un diagnostic de territoire ;
- Mieux comprendre comment se construit le bien-être à l'échelle individuelle et / ou collective et leurs déterminants à l'échelle spatiale ;
- Agir sur l'attractivité ;
- Mener des politiques de marketing territorial cohérentes ;
- Déterminer les cibles.

La montée des facteurs « soft » d'attractivité¹ induite par les transformations en cours conduisent en effet à un nouveau rôle des aménités du côté des ménages et des entreprises.

En fonction de l'objectif poursuivi, plusieurs méthodes envisageables sont présentées, dont plus particulièrement OppChoVec appliqué au territoire de Rhône-Alpes, et le jeu ESCAPAT :

- OppChoVec – Approche objective / Bien-être normatif : Opp = opportunités offertes aux individus ; Cho = liberté de choix ; Vec = Vécu et réalisation

Exemple des inégalités spatiales en Rhône-Alpes



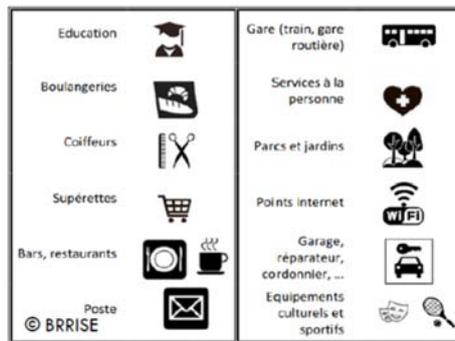
- TELL-ME – Jeu de carte Soubassement normatif (objectif) et universaliste avec une dose de subjectivité ;
 - Révéler les préférences des individus en matière d'éléments matériels et immatériels essentiels de bien-être sur un territoire ;
 - Mesurer le bien-être d'un individu/ des individus sur différents territoires ;
 - Positionner un territoire par rapport aux autres en matière de bien-être ou d'éléments de bien-être pour des individus.
- ESCAPAT – Bien-être collectif et concertation territoriale par le bas : un outil pour saisir collectivement les éléments clés du bien-être. Il permet de :

¹ Globalisation, accélération des rythmes, montée de la sensibilité environnementale, bien-être et cadre de vie

- Evaluer la construction collective du bien-être et de ses éléments-clés à partir d'une représentation cartographique ;
- Saisir le rapport au territoire et entre les personnes...
- Pour un diagnostic territorial (éléments présents) et prospective territoriale (éléments souhaités).

Les participants ont été conviés à s'exercer à travers un jeu de cartes en 5 étapes :

- 1^{ère} étape : Localiser l'habitat ;
- 2^{ème} étape : Cartographier les éléments matériels essentiels de bien-être à partir d'une légende thématisée avec ajout possible d'éléments ;



- 3^{ème} étape : Cartographier les éléments immatériels essentiels de bien-être : chaque participant identifie et localise les 4 personnes (maximum) les plus importantes de son réseau social en spécifiant le type de personnes : A (ami), P (parent), V (voisin), Ass pour acteur d'association, C pour commençants et services. Puis chacun précise la nature de la relation sociale ;
- 4^{ème} étape : Discussion collective sur la construction collective du bien-être sur le territoire. Diagnostic territorial issu de la matrice SWOT en prenant en compte les aménités internes et externes au territoire ;
- 5^{ème} étape : Voie – Chaque participant pose trois gommettes sur les trois éléments qui posent un problème et / ou qui peuvent être améliorés ;
- Maquette FOYER – Bien-être chez soi.

Liens utiles :

- Téléchargement gratuit de l'ouvrage sur Researchgate Bourdeau-Lepage en suivant le lien : https://www.researchgate.net/publication/341708960_Evaluer-le-bien-etre-sur-un-territoire-Comprendre-pour-agir-sur-les-facteurs-d%27attractivite-territoriaux
- Sur le verdissement sociétal et la montée des facteurs « soft » d'attractivité : https://www.researchgate.net/publication/338768767_De-l%27interet-pour-la-nature-en-ville-Cadre-de-vie-sante-et-amenagement-urbain
- Sur l'homo qualitus : https://www.researchgate.net/publication/328000090_Nature_and_Well-

Being in the French City Desire and Homo Qualitus

- Site de Lise Bourdeau Lepage : <https://sites.google.com/site/lisebourdeaulepage/>



La découverte du territoire



Découverte de la Reclée des Planches

L'eau des pluies de printemps et d'automne qui arrosent abondamment le plateau disparaît sur le champ dans l'épais sous-sol de couches calcaires comme au travers d'une gigantesque passoire. Elle s'écoule par d'innombrables fissures, traversant des salles ornées de stalactites ou emplies de décombres. Elle est entraînée ensuite par une rivière souterraine obscure, tantôt large, tantôt étroite, puis jaillit à l'air libre, au pied de la falaise.



Visite de la Fruitière vinicole Arbois – Château Béthanie

La Fruitière Vinicole d'Arbois est une des premières caves coopératives vinicoles de France, créée sous l'impulsion de 26 vigneron arboisiens le 4 janvier 1906. A cette époque le vignoble vient d'être détruit par le phylloxéra et le marché du vin est occupé par des vins médiocres sans origines contrôlées.

Les vignerons de la fruitière décident d'apporter une réponse collective et qualitative en misant sur le potentiel viticole des vins du Jura.



Visite Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies

Depuis 1889, l'ENILBIO, Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies a pour mission de former le personnel des entreprises dans la domaine de l'alimentation, des fromages et autres produits laitiers, des biotechnologies, en génie biologique pour les produits fermentés et de la qualité.

Elle accueille 300 étudiants et stagiaires dans des secteurs d'activités très ciblés et générateur d'emplois d'avenir :

- Les Industries Agro-alimentaires (IAA) ;
- Le secteur du lait ;
- Les bio-industries et les biotechnologies ;
- La qualité.

Chaque année 300 personnes sont également formées dans le cadre de la formation continue.



Visite de la Grande Saline – Salins les Bains

Au cœur du vignoble du Jura, à 10 kilomètres d'Arbois, se cache un des fleurons du patrimoine franc-comtois. La Grande Saline de Salins-les-Bains est un témoignage très important d'une activité de production inattendue dans cette région, si éloignée de la mer : **le sel** !

Et pourtant, sans sel, pas de comté, pas de salaisons, bref rien de ce qui fait la richesse gastronomique de la région. Et sans le sel à Salins, pas de ville, pas de forts, pas de thermes, pas de casino.



Les partenaires





Un grand merci à tous les partenaires qui se sont engagés à nos côtés et qui ont fait de ces 28èmes Rencontres un succès !

